

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN**

**AVIS PUBLIC**

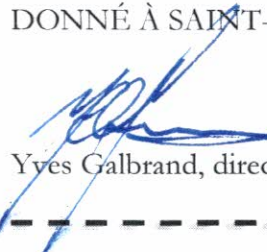
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 476 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN  
D'AJOUTER UN USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors d'une session tenue le 13 avril 2026, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202504-040, le premier projet de règlement numéro 585-P1 intitulé : « 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'ajouter un usage complémentaire à l'habitation »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **11 mai à compter de 19h30**, à la salle du Conseil Municipal, situé au 20-A, 7<sup>e</sup> Avenue, à Saint-Fabien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 585 intitulé : « 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'ajouter un usage complémentaire à l'habitation »
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le règlement concerne la zone Cm-112

Le règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 28<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2026

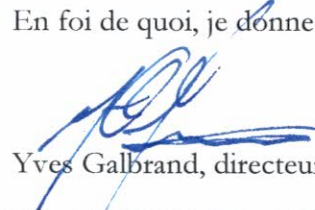
  
Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 28 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28<sup>e</sup> jour d'avril 2026

  
Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier